



## PILOTAGE ET PERFORMANCE DU BOP 206

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La Direction générale de l'alimentation souhaite proposer à ses agents une formation au pilotage de la performance du BOP 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » piloté par les DRAAF et DD(CS)PP.

Elle a pour objet, après un rappel du contexte réglementaire et budgétaire, de présenter les différents éléments du dispositif de pilotage de la performance et leur plus-value dans le travail quotidien des agents.

Cette formation est assurée par le Bureau du management par la qualité et de la coordination des contrôles (SDPRAT/BMQCC) de la DGAL.

Connaître le contexte réglementaire et budgétaire et les différents éléments du dispositif de pilotage de la performance du programme 206.

### OBJECTIFS :

### PUBLIC CONCERNE :

Tous agents affectés en DD(CS)PP ou en DRAAF et intervenant sur le BOP 206, qu'ils soient en situation d'encadrement ou non.

### CONTENU PROPOSE :

- Cadre général réglementaire budgétaire,
- Outils de la qualité au service du management,
- Projets et rapports annuels de performance,
- Dialogue de gestion et entretiens annuels de dialogue de gestion,
- Modalités d'attribution des ressources humaines (dotation d'objectifs) et budgétaires,
- Indicateurs de performance,
- GAO et plan d'activité,
- Suivi des inspections et autres tableaux de bord,
- Contrats d'objectifs et de performance ainsi que leurs bilans.

### INTERVENANTS :

Formateurs internes du MAA

### DATES :

2 avril (après-midi) et 3 avril (journée) 2019

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

### DUREE :

1,5 jour

### LIEU :

Corbas

### NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

15

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Florence DAGUET

### RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

### INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

[formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr)

### FRAIS D'INSCRIPTION :

181,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

### CODE EPICEA :

177870